

Délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 21 avril 2017

Affichage : 3 mai 2017

Membres élus : 14

Présents : 9

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN Damien, Madame BESAIN Josiane, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame DUCHESNE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur VECTEN Damien

Madame CHABOT Danièle qui a donné pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul

Madame SANCHEZ Catherine qui a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne

Absents non excusés :

Monsieur SMITH Fabrice, Monsieur JOBELIN Mickaël

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Commune »
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote du budget primitif 2017 « Commune »
- 4) Vote des subventions communales
- 5) Vote du taux des taxes communales
- 6) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Assainissement »
- 7) Affectation du résultat
- 8) Vote du budget primitif 2017 « Assainissement »
- 9) Approbation du projet de délibération sur la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
- 10) Versement des indemnités de fonction
- 11) Délibération sur le nom de la rue du Lotissement « Le Jardin d'Hugo »

Questions diverses

Pour mémoire, lors du Conseil Municipal du 20 avril 2017 le quorum n'avait pas été atteint, la réunion avait donc été reportée au 25 avril 2017 (afin de tenir compte des trois jours francs) avec un ordre de service identique.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Fabienne SCHMITTBIEL accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus du Conseil Municipal du 28 février 2017 et du 20 avril 2017.

5/2017 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Commune »

Monsieur le Maire cède la présidence à la Doyenne de l'assemblée, désignée par le Conseil, Madame Josiane BESAIN et se retire au moment du vote conformément aux textes en vigueur.

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2016 constatés au compte administratif :

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat exercice 2016	Résultat antérieurs	Résultat cumulés
Section fonctionnement	724 528.90	928 279.15	203 750.25	799 211.67	1 002 961.92
Section d'investissement	94 056.56	35 636.32	-58 420.24	4 048.46	-54 371.78
Résultat définitif					948 590.14

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des résultats et des restes à réaliser dont il reconnaît la sincérité,
- avoir pris connaissance du compte de gestion 2016, établi par le comptable du Trésor, constate la stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif 2016 et celles du Compte de Gestion 2016, et après en avoir délibéré :
- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016
- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

6/2017 Affectation du résultat

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2016 du budget communal s'élève à :

- Excédent de fonctionnement : 1 002 961,92 €
- Déficit d'investissement : 54 371,78 €

Monsieur le Maire propose de provisionner à hauteur de 200 000 € les travaux de la Fibre Optique.

Le Conseil Municipal constatant le déficit d'investissement, approuve à l'unanimité l'affectation de la somme de 54 371,78 €, de l'excédent de fonctionnement N-1 à la section investissement et la provision de 200 000 € pour la Fibre Optique.

7/2017 Vote du budget primitif 2017 « Commune »

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réunion de travail dans le cadre de la Commission des Finances et du Budget réunie le 12 avril 2017.

Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des Finances, respectant les principes de sincérité et d'équilibre sont soumises au vote par chapitre, des Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Commune » sections de fonctionnement et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2017 en équilibre	855 939.00	855 939.00
Excédent 2016 reporté		1 002 961.92
Affectation du résultat 2016 en section d'investissement		254 371.78
Virement à la section d'investissement	615 736.00	
Totaux	1 471 675.00	1 604 529.14
Excédent		132 854.14

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2017 en équilibre	1 443 270.00	627 534.00
Déficit 2016 reporté	54 371.78	
Affectation du résultat 2016 en section d'investissement		254 371.78
Virement de la section de fonctionnement		615 736.00
Totaux	1 497 641.78	1 497 641.78

8/2017 Vote des subventions communales

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : 2 120 €
- Association des Parents d'Élevés : 200 €
- Ass Foot : 2 550 €
- UNC-AFN : 160 €
- Club de l'Amitié : 2 000 €
- Judo Sport Libre : 500 €
- Amicale des pompiers : 250 €
- Fêtez Silly : 1 900 €
- Subvention exceptionnelle Fêtez Silly : 400 €
- Croix Rouge : 100 €

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions sont versées, sous réserve que les dossiers transmis soient complets ; en particulier, les associations ont l'obligation de fournir leur bilan financier. Le Conseil rappelle que les subventions sont attribuées aux associations afin que les prestations offertes bénéficient pleinement aux adhérents. Ces aides de la commune ne doivent donc pas conduire les associations à thésauriser, ce qui serait contraire à l'esprit dans lequel elles sont attribuées par la commune.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité l'ensemble des subventions. Concernant les subventions de Fêtez Silly : 6 voix pour, 3 abstentions : N. CORNIQUET, F. SCHMITTBIEL et L.MUNSCH. Ces élus sont membres des associations concernées.

9/2017 Vote du taux des taxes communales

Conformément à l'article 1636 B sixties du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable déterminée par les Services Fiscaux, cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi des Finances. Le taux de majoration de l'assiette est fixé à 1 %.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de Silly Le Long.

Article unique : Les taux d'imposition pour 2017 sont maintenus à :

Taux des taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	16,99 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	29,78 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	42,47 %

et inscrit à l'article 73111 « contributions directes » du budget 2017 les recettes fiscales correspondantes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif communal tel que décrit ci-dessus. Compte tenu du résultat excédentaire, Monsieur CHARTIER interroge le Maire sur la possibilité de baisser les impôts fiscaux. Monsieur le Maire rappelle l'explication donnée en commission des finances. La baisse des dotations, conjuguée à l'augmentation de certaines dépenses de personnel (en 2017) conduira l'année prochaine à une forte contraction de la capacité d'autofinancement. En conséquence, il n'est pas judicieux de procéder cette année à une baisse d'impôt.

10/2017 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Assainissement »

Monsieur le Maire cède la présidence à la doyenne de l'assemblée et se retire au moment du vote. La présidente de la séance présente le compte administratif :

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat exercice 2016	Résultat antérieurs	Résultat cumulés
Section d'exploitation	27 862.57	9 944.14	-17 918.43	140 655.38	122 736.95
Section d'investissement	13 433.58	11 164.93	-2 268.65	53 244.87	50 976.22
Résultat définitif					173 713.17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif « assainissement » tel que présenté, celui-ci étant conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

11/2017 Affectation du résultat

Le résultat constaté de l'exercice 2016 s'élève à 122 736,95 € pour la section d'exploitation et 50 976,22 € pour la section d'investissement.

Il est constaté un déficit de l'exercice 2016 de 2 268,65 € pour la section d'investissement, couvert par le résultat de clôture.

12/2017 Vote du budget primitif 2017 « Assainissement »

Le projet de budget assainissement est soumis aux Conseillers Municipaux ; il prend en compte la maintenance, l'entretien, les réparations éventuelles du réseau, le remboursement de la dette, la comptabilisation des amortissements.

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation : 40 843.00 €

Section d'investissement : 15 362.00 €.

Montants auxquels viendront s'ajouter les excédents reportés, soit 122 736.95€ pour la section d'exploitation et 50 976.22 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « assainissement » sections d'exploitation et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	40 843.00	
Recettes de l'exercice		40 843.00
Excédent antérieur		122 736.95
Totaux	40 843.00	163 579.95
Excédent prévisionnel		122 736.95

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	15 362.00	
Recettes de l'exercice		15 362.00
Excédent antérieur		50 976.22
Totaux	15 362.00	66 338.22
Excédent prévisionnel		50 976.22

13/2017 Approbation du projet de délibération sur la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ; 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade de la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire propose :

– au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avancement de grade	TAUX %
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif ppal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique ppal de 2 ^{ème} classe	100 %
ATSEM	Agent spécialisé ppal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé ppal de 1 ^{er} classe des écoles maternelles	100 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les taux proposés.

14/2017 Versement des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal de la commune de Silly Le Long,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à 2123-24 :

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints ;

- Maire : 43 %
- Adjoints : 16,5 %

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter du 1^{er} février 2017 aux taux suivants :
Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

Article 3 : Dit que le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Après en avoir délibéré, 11 votes pour, 1 abstention, le Conseil Municipal vote et approuve la proposition relative au versement des indemnités de fonction.

15/2017 Délibération sur le nom de la rue du Lotissement « Le Jardin d'Hugo »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de la numérotation des bâtiments relevant de la décision du Conseil Municipal.

Comme le Conseil Municipal en a été informé, la société Nexity procède à l'aménagement de la parcelle dite « Le Jardin d'Hugo » et pour cela le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nom de la rue décernant cette parcelle.

Deux solutions sont possibles :

- soit le Conseil conserve la continuité de la rue Victor Hugo et dans ce cas les numéros de propriétés seront mis en conformité dans la prolongation de la dite rue ;
- soit le Conseil décide de donner un nouveau nom à cette rue, il convient alors de préciser ce nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la 1^{ère} solution soit la continuité de la rue Victor Hugo.

Questions diverses

- Arrêté portant modification des statuts de la CCPV : Le Maire informe de la réception de l'arrêté portant modification des statuts de la CCPV et cite les modifications.

- Projet programme Oise Très Haut débit : Le Maire informe le Conseil Municipal que la programmation du Très Haut débit pour Silly Le Long prévoit une installation en 2019.

- Commémoration des souvenirs des déportés : La commémoration se déroulera le dimanche 30 avril 2017, près du monument aux morts. Monsieur le Maire compte sur la présence du plus grand nombre d'élus. Un moment convivial sera organisé après la commémoration.

- Laurence MUNSCH signale que des personnes se disant faire partie d'une entreprise Géo Val d'Oise demanderaient à entrer dans les maisons prétextant une analyse hydrométrie d'utilité publique. La Mairie n'a reçu aucune information et n'a donné aucune autorisation pour quelque expertise. Il est conseillé

de ne pas laisser entrer quiconque prétend représenter cette entreprise et recommande de contacter la Gendarmerie.

- Jean-Paul BOURQUIN signale le changement de 47 candélabres leds rue des Abeilles, rue des Bleuets, rue des Roses, Square Teulet, rue de la Couture, rue Victor Hugo, rue des Moulins, rue des Peupliers, rue du Verger et Grande rue et le changement de 48 lampadaires leds rue Buchet, rue Saint Pathus, , rue de Senlis, rue des Anglais, rue du Stade, rue Marcel Trumel, rue de la Procession et rue Saint Jean.

Le Conseil est levé à 22h10

N° Délibération	Objet
5/2017	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Commune »
6/2017	Affectation du résultat
7/2017	Vote du budget primitif 2017 « Communes »
8/2017	Vote des subventions communales
9/2017	Vote des taux des taxes communales
10/2017	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « Assainissement »
11/2017	Affectation du résultat
12/2017	Vote du budget primitif 2017 « Assainissement)
13/2017	Approbation du projet de délibération sur la fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
14/2017	Versement des indemnités de fonction
15/2017	Délibération sur le nom de la rue du Lotissement « Le Jardin d'Hugo »

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Laurette HABERER-MUSET	Adjoint au maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	

Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	Pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul
Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	Pouvoir à Monsieur VECTEN Damien
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Fabienne SCHMITTBIEL	Conseiller Municipal	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Absent non excusé
Catherine SANCHEZ	Conseiller Municipal	Pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne
Mickaël JOBELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé